

LE 9 MARS 2026
PROVINCE DE QUÉBEC

Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Mirabel, tenue dans la salle du conseil municipal, secteur de Sainte-Monique, Mirabel, le lundi 9 mars 2026, à 19 heures, sous la présidence de Mme la mairesse, Roxanne Therrien.

Sont présents les conseillères et conseillers :

Mmes Marie-Eve Verdier
Émilie Derganc
Isabelle Gauthier
Caroline Morin
Catherine Maréchal
MM. David Bélanger
Robert Charron
Patrick Rebelo
Vincent Charbonneau
Sébastien Hamel

Sont également présents :

MM. Mario Boily, directeur général
Sébastien Gauthier, directeur général adjoint
Mme Isabelle Bourcier, greffière

Mot de la mairesse.

Madame la mairesse fait une allocution sur divers faits saillants.

Dépôt d'une pétition, par Mme Audrey-Ann Beaudry, sur les heures de glace dans les arénas.

Témoignages de citoyens.

129-03-2026 Consultation relative à la demande de démolition d'un bâtiment situé au 9375, rang Saint-Étienne, dans le secteur de Saint-Benoît. (X6 511)

La mairesse explique d'abord les objets principaux de la demande de démolition d'un bâtiment situé au 9375, rang Saint-Étienne, dans le secteur de Saint-Benoît;

Par la suite, la mairesse invite les personnes et les organismes qui désirent s'exprimer à se faire entendre.

Des commentaires sont formulés à l'égard de cette demande de démolition.

130-03-2026 Adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par monsieur le conseiller David Bélanger, appuyé par madame la conseillère Émilie Derganc et résolu unanimement :

D'approuver l'ordre du jour de la séance ordinaire du 9 mars 2026, tel que modifié comme suit :

Est retiré le point suivant de l'ordre du jour :

27. Nomination à la fonction de trésorier adjoint au Service de trésorerie. (G4 200)

M. LE CONSEILLER VINCENT CHARBONNEAU DÉCLARE QU'IL A UN INTÉRÊT DANS LA QUESTION EN DÉLIBÉRATION SUIVANTE, COMPTE TENU DE LIENS FAMILIAUX :

20. Acquisition d'une servitude permanente sur une partie du lot 6 508 628, dans le secteur de Saint-Augustin, de « Daniel Paiement et France Paiement ». (X3 400 N3963 #125937)

131-03-2026	Prise en considération d'une demande de dérogation mineure numéro 2025-0099, pour la propriété située au 10035, rue de Belle-Rivière (lot 1 847 687), dans le secteur de Sainte-Scholastique. (X6 113)
--------------------	---

Madame la mairesse explique d'abord l'objet et les effets de la demande de dérogation mineure plus amplement décrite plus bas;

Elle invite par la suite les personnes et organismes présents dans la salle à se faire entendre sur cette demande;

CONSIDÉRANT QU'aucun commentaire défavorable n'est formulé par les personnes et organismes présents à l'égard de cette demande de dérogation mineure;

Il est proposé par monsieur le conseiller Sébastien Hamel, appuyé par madame la conseillère Isabelle Gauthier et résolu unanimement :

Que ce conseil, suivant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU), accorde au lot 1 847 687 du Cadastre du Québec (10035, rue de Belle-Rivière), la dérogation mineure numéro 2025-0099 ayant pour effet de régulariser la construction d'un garage résidentiel isolé :

- ayant un toit plat, alors que le règlement de zonage numéro U-2300 exige une pente minimale de 3/12 sur plus de 25 %;
- ayant une hauteur de 6,07 m, alors que le règlement de zonage numéro U-2300 exige une hauteur maximale de 5,29 m,

conditionnellement à ce qu'une remise arrière (dimension de 2,52 m par 3,04 m) soit démolie d'ici le 1^{er} juillet 2026, afin de respecter les superficies maximales autorisées pour l'ensemble des bâtiments accessoires.

132-03-2026	Prise en considération d'une demande de dérogation mineure numéro 2025-0154 pour la propriété située au 1479, chemin Bourbonnière (lots 2 521 308, 1 846 806 et 2 521 301), dans le secteur de Saint-Jérusalem. (X6 113)
--------------------	---

Madame la mairesse explique d'abord l'objet et les effets de la demande de dérogation mineure plus amplement décrite plus bas;

Elle invite par la suite les personnes et organismes présents dans la salle à se faire entendre sur cette demande;

CONSIDÉRANT QU'aucun commentaire défavorable n'est formulé par les personnes et organismes présents à l'égard de cette demande de dérogation mineure;

Il est proposé par madame la conseillère Isabelle Gauthier, appuyé par monsieur le conseiller Sébastien Hamel et résolu unanimement :

Que ce conseil, suivant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU), accorde aux lots 2 521 308, 1 846 806 et 2 521 301 du Cadastre du Québec (1479, chemin Bourbonnière) la dérogation mineure numéro 2025-0154 ayant pour effet de permettre la construction d'une remise résidentielle isolée :

- ayant une hauteur de 4,35 m, alors que le règlement de zonage numéro U-2300 exige une hauteur de 3,5 m maximum, tel qu'il appert aux plans d'Orazio Di Stefano, de ATEC Design qui ont déposés.

133-03-2026 Approbation du procès-verbal.

CONSIDÉRANT QUE copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Charron, appuyé par monsieur le conseiller David Bélanger et résolu unanimement :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire de ce conseil tenue le 23 février 2026, tel que présenté.

134-03-2026 Comptes et reddition de comptes. (G5 213 N1048)

Il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Charbonneau, appuyé par madame la conseillère Émilie Derganc et résolu unanimement :

D'entériner les comptes payés et autoriser ceux à payer couvrant la période du 24 février au 9 mars 2026 et totalisant les sommes suivantes :

• Dépenses du fonds d'activités financières.....	8 041 686,48 \$
• Dépenses du fonds d'activités d'investissement.....	55 645,82 \$
• TOTAL.....	<u>8 097 332,30 \$</u>

accompagnés du rapport de la délégation du pouvoir d'autoriser des dépenses.

D'accepter le dépôt du rapport sur la reddition de comptes relatif aux contrats de gré à gré autorisés, à la disposition d'actifs, aux règlements de litiges et griefs, signé par le directeur général, M. Mario Boily, en date du 6 mars 2026.

135-03-2026 Signature d'une entente sectorielle en développement économique et innovation 2026-2029 (FRR – Volet 2). (FSD-2026-07) (G5 500 U4 N15547 et G5 500 N15601 #125938)

CONSIDÉRANT QUE la région des Laurentides a lancé, le 16 décembre 2025, la nouvelle stratégie de développement économique sur la mobilité, le logement et l'enracinement;

CONSIDÉRANT QUE la région des Laurentides souhaite devenir une terre d'expérimentation pour les secteurs de l'économie et de l'innovation;

CONSIDÉRANT QUE la nouvelle entente sectorielle en Développement économique et innovation couvre la période du 1^{er} janvier 2026 au 31 mars 2029;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MEIE) et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) ont confirmé leur participation via un contribution par le FRR-Volet 1;

CONSIDÉRANT QUE par le biais de l'Entente sectorielle en Développement et innovation, les parties mettront en commun leurs efforts et leurs ressources afin de contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un plan d'action en développement économique et innovation sur les territoires de la région des Laurentides;

CONSIDÉRANT QUE les 7 MRC et la Ville de Mirabel contribueront financièrement à cette entente pour un montant total de 65 625 \$ chacune;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mirabel a adopté une priorité d'intervention pour doter le territoire d'un campus de formation de niveau mondial pour les métiers de l'aéronautique et inscrit celle-ci dans son Cadre d'intervention pour la vitalité du territoire;

Il est proposé par monsieur le conseiller Sébastien Hamel, appuyé par madame la conseillère Caroline Morin et résolu unanimement :

D'autoriser la mairesse ou la mairesse suppléante et la greffière ou l'assistante-greffière, à signer, pour et au nom de la Ville de Mirabel, l'entente sectorielle en Développement économique et innovation 2026-2029, ainsi que tout autre document nécessaire.

De nommer, Dominic Noiseux, directeur des affaires régionales et associé à la direction générale, à titre de représentant pour agir, au nom de la Ville de Mirabel, aux fins de la présente entente, dans le cadre du comité directeur.

La contribution financière de la Ville étant pour un total de 65 625 \$, soit un montant de 26 250 \$, pour chacune des années 2026-2027 et 2027-2028 et un montant de 13 125 \$ pour les années 2028-2029, pris à même le FRR – Volet 2.

136-03-2026	Aide financière dans le cadre du Fonds d'aide aux entreprises – Volet Jeunesse. (FAEJ-2026-02) (G5 500 N15640 #125929)
--------------------	---

CONSIDÉRANT la recommandation de Mirabel économique;

Il est proposé par monsieur le conseiller David Bélanger, appuyé par madame la conseillère Marie-Eve Verdier et résolu unanimement :

De verser une aide financière pour un montant maximum de 3 000 \$, pris à même le Fonds d'aide aux entreprises – Volet Jeunesse, suite à une demande présentée par Simon Vallières « Nord Paddle », pour l'achat d'un inventaire de raquettes de pickleball.

D'autoriser, à cet effet, la directrice de Mirabel économique à signer, pour et au nom de la Ville, tout document relativement au présent dossier.

137-03-2026	Demande d'aide financière dans le cadre d'un projet d'accord avec Agriculture et Agroalimentaire Canada. (G5 500 N16029)
--------------------	---

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mirabel a soumis une demande d'aide financière relativement au projet d'aménagement d'un carrefour nourricier et d'îlots nourriciers, à Agriculture et Agroalimentaire Canada dans le cadre du programme du Fonds des infrastructures alimentaires locales (FIAL);

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mirabel souhaite conclure une entente de subvention pour le Fonds des infrastructures alimentaires locales, d'un montant de 88 865 \$ avec Agriculture et Agroalimentaire Canada pour la réalisation de ce projet;

CONSIDÉRANT QUE l'entente de subvention respecte les dispositions du décret 1555-2025 adopté le 17 décembre 2025;

Il est proposé par monsieur le conseiller Patrick Rebelo, appuyé par madame la conseillère Émilie Derganc et résolu unanimement :

D'approuver le projet d'accord de subvention avec Agriculture et Agroalimentaire Canada dans le cadre du programme pour le Fonds des infrastructures alimentaires locales (FIAL) pour la réalisation du projet d'aménagement d'un carrefour nourricier et d'îlots nourriciers.

De confirmer que le projet d'entente n'a pas pour effet de limiter ou de restreindre l'exercice de ses pouvoirs relatifs à la prise de règlements ni de limiter ou de restreindre ses pouvoirs d'administration, de gestion, de vérification financière ou la fourniture de services municipaux et, le cas échéant, que cette entente n'a pas pour effet de limiter ou de restreindre l'exercice de ses pouvoirs relatifs aux élections et référendums municipaux et à la participation publique.

De demander l'autorisation du gouvernement du Québec de conclure cet accord entre la Ville de Mirabel et Agriculture et Agroalimentaire Canada.

D'autoriser la directrice de Mirabel économique, à signer cet accord, pour et au nom de la Ville de Mirabel.

138-03-2026	Emprunt temporaire aux fins de règlements d'emprunts. (G5 214 103 N1018)
--------------------	---

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 2668 *Autorisant le paiement d'une quote-part pour des travaux de résilience des systèmes critiques de la station de production d'eau potable et réfection de la prise d'eau et d'ouvrages connexes à l'usine de filtration de Saint-Jérôme, autorisant également une dépense et un emprunt à ces fins* a reçu l'approbation de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation le 23 février 2026;

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 2688 *Décrétant l'acquisition d'un camion incendie de type autopompe-citerne, autorisant une dépense et un emprunt à ces fins* a reçu l'approbation de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation le 23 février 2026;

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 2669 *Autorisant le paiement d'une quote-part pour des travaux concernant la réfection du poste de surpression d'eau potable Côte-Sud, notamment des travaux concernant des clapets, des actuateurs et remplacement des vannes relativement à l'usine de filtration de Sainte-Thérèse, autorisant également une dépense et un emprunt à ces fins* a reçu l'approbation de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation le 2 mars 2026;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Charron, appuyé par monsieur le conseiller Vincent Charbonneau et résolu unanimement :

Que pour et aux fins des règlements d'emprunts plus bas mentionnés, ce conseil autorise la trésorière qu'il soit fait à la Caisse populaire Mirabel, ou auprès des services financiers des institutions locales ou au fonds d'administration de la Ville, un emprunt temporaire au taux d'intérêt préférentiel, et ce, afin de payer les dépenses effectuées en vertu de ce règlement en attendant l'émission d'obligations nécessaires pour le financement :

Règlement No	Montant total du règlement	Montant de l'emprunt
2668	1 357 000 \$	1 357 000 \$
2688	1 822 000 \$	1 822 000 \$
2669	1 249 000 \$	1 249 000 \$

139-03-2026	Acceptation provisoire de travaux.
--------------------	---

Il est proposé par monsieur le conseiller David Bélanger, appuyé par madame la conseillère Marie-Eve Verdier et résolu unanimement :

De procéder à l'acceptation provisoire de travaux :

- a) de prolongement des infrastructures municipales sur le boulevard du Curé-Labelle (lot 2 362 394), dans le secteur

de Saint-Janvier, tel que recommandé par la firme d'ingénieurs-conseils « Équipe Laurence inc. » et le directeur du Service du génie, lesquels travaux ont été autorisés au promoteur « Gestion Laberge inc. (Projet Manygypse) » par la résolution numéro 316-05-2024 et exécutés par l'entrepreneur « BCM Construction ». (X3 500 S11 N15932 #122205)

140-03-2026 Contrat de gré à gré relativement à l'aménagement de deux (2) véhicules de police. (G6 112 U4 N9030)

CONSIDÉRANT QU'après des recherches sérieuses et documentées, « Les systèmes Cyberkar inc. » s'avère le seul fournisseur capable de fournir et livrer les équipements pour l'aménagement des véhicules de police (lumières d'urgence, contrôleur de sirène, équipements informatiques);

Il est proposé par monsieur le conseiller Sébastien Hamel, appuyé par madame la conseillère Émilie Derganc et résolu unanimement :

D'accorder à l'entreprise « Les systèmes Cyberkar inc. », le contrat pour l'aménagement de deux (2) véhicules de police, pour un prix maximum de 106 520,00 \$, excluant les taxes, soit la fourniture d'équipement, l'installation et le montage.

D'autoriser le directeur du Service de police à signer, pour et au nom de la Ville, le contrat pour l'aménagement de deux (2) véhicules de police, ainsi que tout document nécessaire.

141-03-2026 Contrat de gré à gré pour l'achat d'un ensemble de désincarcération. (G6 112 U4 N4224)

CONSIDÉRANT QU'après des recherches sérieuses et documentées, « Boivin & Gauvin inc. » s'avère le seul fournisseur capable de fournir et livrer les équipements pour l'achat d'un ensemble de désincarcération de marque « Holmatro »;

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Morin, appuyé par madame la conseillère Marie-Eve Verdier et résolu unanimement :

D'accorder à l'entreprise « Boivin & Gauvin inc. », fournisseur unique, le contrat de gré à gré pour l'achat d'un ensemble de désincarcération, pour un prix maximum de 82 776,25 \$, incluant les taxes.

D'autoriser le directeur du Service de la sécurité incendie, à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

142-03-2026 Acquisition d'équipement pour un véhicule automobile pour le Service de l'équipement et des travaux publics. (G6 112 U3 N4826)

CONSIDÉRANT QUE la Ville a demandé, sur invitation écrite auprès d'au moins 3 fournisseurs, des soumissions pour l'exécution de travaux, la fourniture de biens ou services faisant l'objet de la présente résolution;

Il est proposé par monsieur le conseiller Sébastien Hamel, appuyé par monsieur le conseiller David Bélanger et résolu unanimement :

D'acquérir de l'entreprise « Zone Technologie Électronique inc. », de l'équipement pour l'aménagement d'un fourgon T-350 (bâtiments), pour un prix maximum de 29 795,35 \$, incluant les taxes.

D'autoriser le directeur du Service de l'équipement et des travaux publics, à signer, pour et au nom de la Ville, tout document relatif à la présente acquisition d'équipement.

D'imputer cette dépense au fonds de roulement, remboursable sur une période de cinq (5) ans.

En fonction du montant réel de la dépense réalisée, tout solde non utilisé de ce fonds pour le financement de la dépense ci-dessus mentionnée sera automatiquement retourné audit fonds.

143-03-2026	Soumission relative au réaménagement des bureaux des contremaîtres au garage municipal, secteur de Saint-Augustin. (2025-029) (G7 311 102 110 U3 N13874)
--------------------	---

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé, par appel d'offres public publié dans un système électronique approuvé par le gouvernement du Québec, à la demande de soumissions pour l'exécution de travaux, la fourniture des biens ou services faisant l'objet de la présente résolution;

Il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Charbonneau, appuyé par madame la conseillère Émilie Derganc et résolu unanimement :

D'accepter du plus bas soumissionnaire conforme, soit « Les Constructions Benoît Larrivée Ltée », la soumission relative au réaménagement des bureaux des contremaîtres au garage municipal, secteur de Saint-Augustin, pour un prix de 217 906,37 \$, incluant les taxes, suite à leur soumission ouverte le 17 février 2026.

Cette soumission telle qu'acceptée par ce conseil et la présente résolution tenant lieu de contrat sont accordées aux conditions prévues dans le document d'appel d'offres numéro 2025-029 préparé le 15 janvier 2026 par le directeur du Service du génie, dans le dossier numéro G7 311 102 110 N13874, ainsi que les addendas s'y rapportant le cas échéant.

D'imputer cette dépense au fonds de roulement, remboursable sur une période de dix (10) ans.

En fonction du montant réel de la dépense réalisée, tout solde non utilisé de ce fonds pour le financement de la dépense ci-dessus mentionnée sera automatiquement retourné audit fonds.

144-03-2026	Soumission relative à l'entretien des groupes électrogènes fixes. (2025-032) (G6 310 U3 N9193)
--------------------	---

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé, par appel d'offres public publié dans un système électronique approuvé par le gouvernement du Québec, à la demande de soumissions pour l'exécution de travaux, la fourniture des biens ou services faisant l'objet de la présente résolution;

Il est proposé par monsieur le conseiller David Bélanger, appuyé par monsieur le conseiller Sébastien Hamel et résolu unanimement :

D'accepter du plus bas soumissionnaire conforme, soit « Av-Tech inc. », la soumission relative à l'entretien des groupes électrogènes fixes, pour un prix de 210 445,13 \$, incluant les taxes, suite à leur soumission ouverte le 23 février 2026, le tout, pour une période d'entretien couvrant la période du 15 février 2026 au 31 décembre 2030.

Cette soumission telle qu'acceptée par ce conseil et la présente résolution tenant lieu de contrat sont accordées aux conditions prévues dans le document d'appel d'offres numéro 2025-032 préparé le 14 janvier 2026 par le directeur du Service de l'environnement et du développement durable, dans le dossier numéro G6 310 U3 N9193, ainsi que les addendas s'y rapportant le cas échéant.

145-03-2026	Soumission relative à l'acquisition d'équipements et d'une solution informatique entièrement compatibles pour l'agrandissement du réseau de vélos à assistance électrique en libre-service, adaptés au secteur rural, saison 2026. (2026-003) (G6 112 U3 N15985)
--------------------	---

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé, par appel d'offres public publié dans un système électronique approuvé par le gouvernement du Québec, à la demande de soumissions pour l'exécution de travaux, la fourniture des biens ou services faisant l'objet de la présente résolution;

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Eve Verdier, appuyé par madame la conseillère Émilie Derganc et résolu unanimement :

D'accepter du plus bas soumissionnaire conforme, soit « 9319-4496 Québec inc. », la soumission relative à l'acquisition d'équipements et d'une solution informatique entièrement compatibles pour l'agrandissement du réseau de vélos à assistance électrique en libre-service, adaptés au secteur rural, saison 2026, pour un prix de 248 604,12 \$, incluant les taxes, suite à leur soumission ouverte le 27 février 2026.

Cette soumission telle qu'acceptée par ce conseil et la présente résolution tenant lieu de contrat sont accordées aux conditions prévues dans le document d'appel d'offres numéro 2026-003 préparé en février 2026 par le directeur du Service de l'environnement et du développement durable, dans le dossier numéro G6 112 N15985, ainsi que les addendas s'y rapportant le cas échéant.

De financer 50% de cette dépense par une affectation du surplus accumulé affecté 2023 ainsi que 50% par une subvention versée par la Fédération canadienne des municipalités.

146-03-2026 Acquisition du prolongement des infrastructures municipales sur le boulevard du Curé-Labelle (lot 2 362 394), dans le secteur de Saint-Janvier. (X3 500 U4 N2322 #125934)

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Eve Verdier, appuyé par monsieur le conseiller David Bélanger et résolu unanimement :

D'acquérir de « Gestion Laberge inc. (Projet Manygypse) » ou de tout autre propriétaire pour le prix d'un dollar (1,00 \$), le prolongement des infrastructures municipales sur le boulevard du Curé-Labelle (lot 2 362 394), dans le secteur de Saint-Janvier.

D'autoriser la mairesse ou la mairesse suppléante et la greffière ou l'assistante-greffière, à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte de vente sous seing privé et tous les autres documents nécessaires.

147-03-2026 Acquisition d'une servitude permanente sur une partie du lot 6 404 402, dans le secteur de Saint-Augustin, du « Centre de services scolaire des Mille-Îles ». (X3 400 S14 N3963 #125936)

Il est proposé par monsieur le conseiller Sébastien Hamel, appuyé par madame la conseillère Émilie Derganc et résolu unanimement :

D'acquérir de « Centre de services scolaire des Mille-Îles », ou de tout autre propriétaire, une servitude permanente sur une partie du lot 6 404 402, d'une superficie approximative de 760,5 mètres carrés, dans le secteur de Saint-Augustin, le tout tel qu'il appert au plan préparé par Nathalie Levert, arpenteure-géomètre, le 17 juin 2025, portant le numéro 13496 de ses minutes.

Tous les frais afférents à l'acquisition et notamment les frais de notaire sont à la charge de la Ville.

De mandater un notaire pour préparer l'acte de servitude et les autres documents nécessaires.

D'autoriser la mairesse ou la mairesse suppléante et la greffière ou l'assistante-greffière, à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte de servitude et les autres documents nécessaires.

M. LE CONSEILLER VINCENT CHARBONNEAU DÉCLARE QU'IL A UN INTÉRÊT DANS LA QUESTION EN DÉLIBÉRATION SUIVANTE (RÉSOLUTION NUMÉRO 148-03-2026), COMPTE TENU DE LIENS FAMILIAUX :

148-03-2026	Acquisition d'une servitude permanente sur une partie du lot 6 508 628, dans le secteur de Saint-Augustin, de « Daniel Paiement et France Paiement ». (X3 400 S14 N3963 #125937)
--------------------	---

Il est proposé par madame la conseillère Émilie Derganc, appuyé par monsieur le conseiller Sébastien Hamel et résolu unanimement :

D'acquérir de « Daniel Paiement et France Paiement », ou de tout autre propriétaire, une servitude permanente sur une partie du lot 6 508 628, d'une superficie approximative de 31,6 mètres carrés, le tout tel qu'il appert au plan préparé par Nathalie Levert, arpenteuse-géomètre, le 17 juin 2025, portant le numéro 13496 (feuillet no 2) de ses minutes,

Tous les frais afférents à l'acquisition et notamment les frais de notaire sont à la charge de la Ville.

De mandater un notaire pour préparer l'acte de servitude et les autres documents nécessaires.

D'autoriser la mairesse ou la mairesse suppléante et la greffière ou l'assistante-greffière, à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte de servitude et les autres documents nécessaires.

M. LE CONSEILLER VINCENT CHARBONNEAU S'ABSTIENT DE VOTER SUR CETTE RÉOLUTION.

149-03-2026	Renouvellement et adhésion au regroupement avec le « Centre d'acquisitions gouvernementales » pour l'achat d'équipements informatiques. (G2 310 N3893)
--------------------	---

CONSIDÉRANT QUE la Ville fait partie du regroupement d'achat avec le « Centre d'acquisitions gouvernementales » depuis 2017 et que des économies de l'ordre du 20 % à 30 % ont été enregistrées pour l'acquisition du matériel informatique via les appels d'offres du CAG;

CONSIDÉRANT QUE des économies similaires sont estimées avec ce nouvel appel d'offres;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mirabel veut se prévaloir des services du CAG ou par son entremise, pour l'achat d'équipement informatique, soit pour l'achat de serveurs, de solutions de stockage, de commutateurs et de produits réseau;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Charron, appuyé par monsieur le conseiller Patrick Rebelo et résolu unanimement :

D'entériner l'adhésion à l'achat regroupé pour des serveurs et solutions de stockage l pour la période finissant le 30 juin 2031 et de renouveler l'adhésion concernant l'achat des commutateurs et produits réseau pour la période finissant le 8 mars 2028 auprès du « Centre d'acquisitions gouvernementales ».

D'autoriser le chef des technologies de l'information, à signer toute entente relative à l'achat d'équipement informatique avec le « Centre d'acquisitions gouvernementales », ainsi que tous documents y relatifs.

150-03-2026	Entente avec « Poste de camionnage en vrac région 06 inc. », pour l'année 2026. (X3 300 U4 N12232)
--------------------	---

CONSIDÉRANT QUE l'entente de l'année 2025 avec le « Poste de camionnage en vrac région 06 inc. » arrivera à échéance le 31 mars 2026;

Il est proposé par monsieur le conseiller Sébastien Hamel, appuyé par monsieur le conseiller Vincent Charbonneau et résolu unanimement :

D'autoriser la mairesse ou la mairesse suppléante et la greffière ou l'assistante-greffière, à signer, pour et au nom de la Ville de Mirabel, une entente avec « Poste de camionnage en vrac région 06 inc. », le tout tel qu'il appert du projet d'entente daté du 9 mars 2026 ou tout autre projet d'entente substantiellement conforme.

151-03-2026	Nouvelle entente avec « Pattison Outdoor Advertising LP » concernant la location d'espaces pour deux structures d'affichage publicitaire, en bordure de l'autoroute 15, dans le secteur de Saint-Antoine. (G7 411 N10703)
--------------------	--

CONSIDÉRANT l'entente signée avec « Pattison Outdoor Advertising LP » en vertu de la résolution numéro 417-06-2015;

CONSIDÉRANT QUE l'entente initiale d'une durée de dix (10) ans est présentement échue;

CONSIDÉRANT QUE « Pattison Outdoor Advertising LP » désire maintenir ses deux structures d'affichage en bordure de l'autoroute 15, dans le secteur de Saint-Antoine;

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Morin, appuyé par madame la conseillère Marie-Eve Verdier et résolu unanimement :

D'autoriser la mairesse, ou la mairesse suppléante, et la greffière, ou l'assistante-greffière, à signer, pour et au nom de la Ville, une nouvelle entente avec « Pattison Outdoor Advertising LP » concernant la location d'espaces pour deux structures d'affichage publicitaire, en bordure de l'autoroute 15, en direction nord, entre le rang Sainte-Marie et la route 158, dans le secteur de Saint-Antoine, pour une durée de dix (10) ans avec une option de renouvellement de cinq (5) ans.

152-03-2026	Avis de motion pour la présentation prochaine d'un règlement concernant la réalisation des travaux de ponceaux, trottoir, piste cyclable, fondation de chaussée, asphaltage, réfection de pavage, de plusieurs rues dans différents secteurs de la ville incluant, sans s'y limiter, tous les travaux connexes à la complète réalisation des travaux ainsi que les honoraires professionnels, les frais d'acquisition de terrain et de déplacements d'utilités publiques et les frais de financement et dépôt d'un projet de règlement. (G8 400) (2695)
--------------------	--

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller David Bélanger qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un règlement concernant la réalisation des travaux de ponceaux, trottoir, piste cyclable, fondation de chaussée, asphaltage, réfection de pavage, de plusieurs rues dans différents secteurs de la ville incluant, sans s'y limiter, tous les travaux connexes à la complète réalisation des travaux ainsi que les honoraires professionnels, les frais d'acquisition de terrain et de déplacements d'utilités publiques et les frais de financement, des copies du règlement étant mises à la disposition des citoyens.

À cet égard, monsieur le conseiller David Bélanger dépose un projet de règlement.

153-03-2026	Adoption du règlement numéro 2693 modifiant le règlement numéro 2460 <i>constituant une réserve financière pour l'acquisition ou la consolidation (plantation et maintien) de boisés</i>, afin d'élargir les objectifs d'utilisation de cette réserve en vue d'acquérir des terrains nécessaires à la construction d'infrastructures municipales. (G8 400)
--------------------	---

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance du conseil tenue le 23 février 2026, avis de motion du présent règlement a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé;

CONSIDÉRANT QUE l'objet du présent règlement, sa portée, son coût, son mode de financement de paiement et de remboursement ont été mentionnés à haute voix, des copies du règlement étant mises à la disposition des citoyens;

Il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Charbonneau, appuyé par monsieur le conseiller Patrick Rebelo et résolu unanimement :

D'adopter le règlement numéro 2693, tel que présenté.

154-03-2026	Approbation définitive du projet particulier de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble PPCMOI numéro 2025-0146, concernant un projet résidentiel, sur le lot 2 653 656 du cadastre du Québec, situé au 13824, boulevard du Curé-Labelle, dans le secteur de Saint-Janvier, situé dans la zone C 7-9. (X6 500 N10470 #125744)
--------------------	--

CONSIDÉRANT QU'une demande de PPCMOI numéro 2025-146 a été déposée et qu'elle consiste en la construction d'un projet résidentiel pour une habitation multifamiliale de quatre (4) logements sur le lot 2 653 656, situé au 13824, boulevard du Curé-Labelle, dans la zone C 7-9, dans le secteur de Saint-Janvier;

CONSIDÉRANT QUE l'élément suivant est dérogatoire au règlement de zonage et qu'il est sujet à l'approbation référendaire par les personnes habiles à voter en vertu de l'article 113 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* :

- l'occupation du bâtiment par l'usage H4 – habitation multifamiliale, lequel n'est pas autorisé dans la zone;

CONSIDÉRANT QUE ce lot est situé dans le secteur Saint-Janvier et que le projet respecte les objectifs et les orientations du programme particulier d'urbanisme du secteur grâce aux caractéristiques suivantes :

- le projet permet l'ajout d'un logement supplémentaire sans compromettre la vocation commerciale de l'artère;
- le local commercial est vacant depuis plusieurs années et sa configuration, ainsi que son accessibilité limitent son potentiel de réutilisation à des fins commerciales;
- le projet favorise l'entretien, la mise en valeur et la conservation d'un bâtiment ancien;

CONSIDÉRANT QU'à l'exception des dispositions réglementaires visées par ce PPCMOI, le projet est conforme aux autres dispositions des règlements d'urbanisme en vigueur et que la zone à l'intérieur de laquelle se situe le projet est également assujettie à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT QUE ce projet est conforme au schéma d'aménagement révisé en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE ce projet est conforme aux critères d'évaluation édictés au règlement sur les projets particuliers de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) numéro U-2381;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé au conseil municipal d'accepter ce projet;

CONSIDÉRANT QUE le projet a fait l'objet d'une consultation publique tenue le 9 février 2026;

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance du conseil tenue le 23 février 2026, le second projet de résolution du projet particulier de construction, de

modification et d'occupation d'un immeuble PPCMOI numéro 2025-0146, relativement à un projet résidentiel pour une habitation multifamiliale de quatre (4) logements sur le lot 2 653 656, situé au 13824, boulevard du Curé-Labelle, dans la zone C 7-9, dans le secteur de Saint-Janvier, a été adopté;

CONSIDÉRANT QU'aucune demande d'approbation référendaire ne nous est parvenue au plus tard le 6 mars 2026;

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Eve Verdier, appuyé par monsieur le conseiller David Bélanger et résolu unanimement :

D'approuver le projet particulier de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble PPCMOI numéro 2025-0146, concernant un projet résidentiel pour une habitation multifamiliale de quatre (4) logements sur le lot 2 653 656, situé au 13824, boulevard du Curé-Labelle, dans la zone C 7-9, dans le secteur de Saint-Janvier, conditionnellement à ce qu'aucun revêtement ne soit ajouté dans la portion des travaux situés en façade principale du bâtiment.

155-03-2026	Embauche à la fonction de responsable du programme d'accompagnement – camp de jour au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire. (G4 200)
--------------------	--

Il est proposé par monsieur le conseiller Sébastien Hamel, appuyé par madame la conseillère Caroline Morin et résolu unanimement :

D'embaucher, Laurencia Gaudreault-Guérard et Leïla Dib, à titre de cadre intermédiaire – étudiant, à la fonction de responsable du programme d'accompagnement – camp de jour au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, le tout selon les conditions de travail spécifiées dans un document préparé par le Service des ressources humaines.

156-03-2026	Signature d'un amendement à l'Entente Inter-MRC concernant la Table des préfets et élus de la couronne Nord (TPÉCN). (G3 312 U4 N1446)
--------------------	---

CONSIDÉRANT QU'en 2023 les 4 MRC de la couronne Nord et la Ville de Mirabel ont signé une entente Inter-MRC pour permettre d'étudier et d'harmoniser leurs prises de position régionales et leurs interventions auprès de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), de différents organismes métropolitains et gouvernementaux;

CONSIDÉRANT les élections municipales tenues le 2 novembre 2025 et les changements d'élus;

CONSIDÉRANT QUE les nouveaux membres souhaitent apporter certains amendements sans pour autant renégocier une nouvelle entente;

Il est proposé par madame la conseillère Isabelle Gauthier, appuyé par madame la conseillère Émilie Derganc et résolu unanimement :

De donner son accord et d'autoriser la mairesse ou la mairesse suppléante et la greffière ou l'assistante-greffière, à signer, pour et au nom de la Ville de Mirabel, les amendements proposés à l'Entente inter-MRC concernant la Table des préfets et élus de la couronne Nord.

157-03-2026 Demande de commandite pour frais d'escorte policière lors de la tenue de la parade du Club Équestre de Mirabel inc. (G5 213 et X5 300)

CONSIDÉRANT la tenue de la parade du Club Équestre de Mirabel inc., le 6 juin 2026, de 13 h 00 à 15 h 30;

CONSIDÉRANT QU'un parcours de 5 km s'effectuera à partir de la rue des Saules et qu'une escorte policière sera nécessaire afin d'assurer la sécurité des citoyens et des chevaux;

Il est proposé par madame la conseillère Émilie Derganc, appuyé par monsieur le conseiller Sébastien Hamel et résolu unanimement :

De verser un montant pour couvrir les frais liés à l'escorte policière, à titre de subvention, compte tenu du statut d'organisme sans but lucratif du Club Équestre de Mirabel inc.

De tolérer la circulation à dos de cheval dans les rues du parcours de 5 km établis, le tout, temporairement pour la durée de l'évènement, soit la parade du 6 juin 2026, de 13 h 00 à 15 h 30.

158-03-2026 Modification de la résolution numéro 687-11-2025 *Nomination de membres au sein de divers comités*, afin de prévoir le remboursement des frais de déplacements pour la tenue des comités hors-territoire. (G3 300 U2 N7529)

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Morin, appuyé par monsieur le conseiller Vincent Charbonneau et résolu unanimement :

De modifier la résolution numéro 687-11-2025 *Nomination de membres au sein de divers comités*, afin d'ajouter après le deuxième (2^e) alinéa, l'alinéa suivant :

« *D'autoriser le remboursement des frais de déplacement engagés par les élus municipaux lorsque leurs fonctions au sein des comités, conseils ou organismes pour lesquels ils ont été nommés les amènent à se déplacer à l'extérieur du territoire municipal, le tout conformément aux tarifs établis par la résolution numéro 570-08-2022, adoptée le 8 août 2022.* ».

Dépôt de documents.

La greffière dépose au conseil les documents suivants :

- a) rapport relatif au mouvement des ressources humaines, signé par le directeur général, M. Mario Boily, en date du 6 mars 2026; (G1 211 101 120 N11458)

- b) liste des remboursements des dépenses de recherche et de soutien aux conseillers pour l'année 2025, en vertu de l'article 31.5.5 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*. (G5 213)

Parole aux conseillères et conseillers.

Chaque conseillère et conseiller, puis la mairesse, informent les citoyens présents des développements ou de leurs principales préoccupations à l'égard des dossiers de leur secteur ou de la Ville.

Période de questions.

On procède à la période de questions de l'assistance.

159-03-2026 Levée de la séance.

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Eve Verdier, appuyé par monsieur le conseiller David Bélanger et résolu unanimement :

Que l'ordre du jour étant épuisé, la séance soit et est levée.

Roxanne Therrien, mairesse

Isabelle Bourcier, greffière